

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 Hors du DÉP. :— » 6 » 11 » 20  
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Dir. de l'École du Lycée.  
 PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.  
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RÉCLAMES — ..... 50  
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 29 Décembre.

Le scrutin municipal du 6 janvier doit attirer, dès ce moment, l'attention de tous les bons citoyens. Nous ne saurions trop engager nos amis et nos lecteurs à préparer ce scrutin, qui aura lieu dans huit jours, et qui est digne de leur plus vive sollicitude.

Le *Soleil*, examinant la question électorale du 6 janvier, fait remarquer qu'elle aura une triple importance.

Ce sera d'abord une nouvelle manifestation de l'opinion publique. Le suffrage universel confirmera-t-il ou infirmera-t-il, le 6 janvier, ses jugements du 14 octobre et du 4 novembre? S'il les infirmait, la République elle-même serait remise en question pour 1880. S'il les confirme, elle sera moralement et politiquement consolidée.

Le scrutin du 6 janvier aura ensuite pour conséquence logique et naturelle de donner à la presque universalité des communes de France des maires électifs qui seront l'expression des sentiments actuels du pays. Les conseils municipaux qui ont le privilège d'élire le maire sont, à beaucoup près, les plus nombreux.

Du reste, le cabinet du 13 décembre, qui aura à renouveler le personnel des maires des chefs-lieux de canton, d'arrondissement et de département, n'appellera guère que des républicains à ces fonctions. N'aura-t-il à les choisir que parmi les radicaux ou pourra-t-il les prendre parmi les modérés? Telle est la question que le scrutin du 6 janvier va résoudre.

Enfin, les conseils municipaux élus le 6 janvier seront appelés à désigner les délégués qui feront partie, en janvier 1879, des collèges sénatoriaux pour le renouvellement de la première série sortante des sénateurs départementaux.

Le choix de ces délégués peut avoir une action considérable sur les destinées de la France. Ils sont le nombre dans les élections sénatoriales. Ils peuvent y faire la majorité. Il dépendra d'eux de modifier ou de maintenir l'état des forces respectives des partis dans le Sénat.

Le résultat des élections sénatoriales de janvier 1879 dépendra beaucoup du résultat du scrutin municipal de janvier 1878, et, selon ce que sera ce dernier scrutin, on pourra prévoir si la majorité en 1879 continuera d'appartenir aux droites ou si elle passera aux gauches.

On voit quels graves et puissants intérêts vont être en jeu, le 6 janvier, dans toute la France.

Nous souhaitons que dans les communes du Lot les honnêtes gens de tous les partis oublient leurs rancunes et leurs prétentions pour se réunir contre les candidats bonapartistes qui ne représentent que la ruine et l'abaissement. Notre département a jeté assez de défis à l'opinion de la France, assez souvent la France a dit et a fait absolument le contraire de ce qu'ont dit et ont fait nos compatriotes, pour qu'il devienne impérieusement nécessaire que le Lot reprenne sa place au foyer national, et ne soit plus considéré comme un ennemi de la

Constitution et des Lois : ce n'est pas seulement une question de dignité politique; c'est aussi une question de prospérité départementale.

M. Lepère, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, a prononcé un discours assez vif à l'ouverture du conseil général de l'Yonne. Nous en reproduisons le passage suivant, qui prouve que l'enquête électorale décidée par la Chambre des députés suivra son cours, malgré la fin de la crise :

La première tâche qui s'impose au gouvernement — tâche qu'il a déjà commencé à accomplir — est une œuvre de réparation. Tandis qu'une grande enquête parlementaire, à laquelle tous les bons citoyens voudront prêter leur concours, recherche tous les actes qui ont pu porter atteinte à la libre et sincère expression du suffrage universel lors des dernières élections, apprécie, pèse et devra signaler toutes les responsabilités encourues, il faut que, sans retard, et dans chaque département, le gouvernement s'inquiète de toutes les situations, de tous les intérêts compromis par des mesures arbitraires prises le plus souvent en violation de la loi et sous l'empire des passions politiques; qu'il en efface jusqu'à la dernière trace; qu'il traite chacun selon ses mérites, et que, dans cette œuvre non de combat, mais de justice, poursuivie, mais sans passion, sans faiblesse, gouvernement de réparation, mais non de représailles, il donne à la conscience publique la pleine et entière satisfaction qu'elle réclame.

## REVUE DES JOURNAUX

### Constitutionnel

Depuis dix jours, on ne parle plus politique à Paris, dans le commerce habituel de la vie bourgeoise. La contagion a cessé de sévir; avant ce temps si souhâté et si tardif, elle infestait et rendait impossibles non-seulement les rapports de société, mais les rapports de famille. Le 16 mai — nous l'avons écrit dès l'origine — avait implanté la guerre civile au cœur de chaque foyer.

Les passions étaient éveillées et brûlantes comme elles ne le furent jamais peut-être en France; en outre un sentiment général d'effroi, la vague pensée d'une lutte à mort, le cauchemar de périls venant de l'intérieur ou de l'étranger, pesaient sur nos âmes et agaçaient nos nerfs. Les sages fuyaient toute conversation, motif inévitable de querelle entre les meilleurs amis. Qui jamais fera le compte des ruptures et des brouilles déchirantes qui sont nées de ces cinq mois de controverse universelle et irritée!

On ne cause plus de politique, Dieu soit loué! Ce symptôme nous ravit, et il est pour nous l'expressif témoignage d'un mieux non discutable. Un autre signe non moins heureux d'auspices meilleurs, c'est la reprise, à la fin survenue, des affaires, après une si douloureuse attente, après des angoisses si tard dissipées.

Voilà deux faits qui nous frappent et que nous donnons pour certains, sans nulle crainte d'être démentis.

Des points noirs restent à l'horizon, c'est possible. Le comité des 18 s'obstine à jeter une note discordante dans ce concert de la confiance, avide de renaitre; les sous-secrétaires d'Etat ont été choisis de telle sorte que nous paraissions avoir deux ministères; la majorité réelle de l'Assemblée n'est pas représentée très fidèlement par le cabinet, même corrigé ou augmenté par les sous-secrétaires d'Etat; nous n'ignorons rien de ces choses. Il ne nous coûte même pas de dire que des fautes et des erreurs ont déjà été commises.

Ces fautes auront pour les personnes telle ou telle conséquence, peu importe. Nous naviguons

en d'autres eaux; nous sommes orientés sur d'autres astres; le public, ne redoutant plus de conflit capital entre les pouvoirs, est livré à un mouvement d'espérance infinie, qui dominera les susceptibilités des hommes et celles des groupes parlementaires.

Qu'est-ce que cela peut faire en somme à la France, sage, laborieuse et redevenue forte, que les ambitions, les scrupules ou les peurs de telle ou telle collection de sénateurs ou de députés?

C'est dans le courant de cette impression unanime que doit se jeter le nouveau ministère; qu'il écoute, suive et serve cette impression, et la victoire lui sera facile sur les personnalités, ou les comités, ou les réunions, dont il a peut-être la faiblesse ne prendre ombrage et souci.

Jamais cabinet n'eut en main de plus belles cartes que celui-ci. Son seul avènement est apparu à la France comme un signal et un essor de résurrection. Il semblait que nous étions perdus le 12; le 13, nous étions sauvés, nous avions le sentiment de revivre.

Tout devient facile aux hommes qui ont été, même par hasard, mêlés à cette évolution bien-faisante inespérée. C'est le ministère Martignac n'ayant pas à craindre, en arrière, les coups de tampon du cabinet Villèle, en avant, la rencontre du cabinet Polignac.

### France

Le journal qui aurait tué l'impérialisme, si l'impérialisme avait pu survivre à la capitulation de Sedan et à ses accablantes révélations, le Pays, se frotte les mains en annonçant que « le ministère du 19 décembre aura bien de la peine à atteindre « la fin de janvier ».

La chute du ministère est une joie qui ne lui sera pas donnée.

Assurément le cabinet actuel aura des difficultés à surmonter et des écueils à éviter; mais ces écueils il les évitera, et ces difficultés il les tournera, s'il ne peut toutes les surmonter. La majorité de la Chambre lui tiendra compte de son bon vouloir non suspect. Assurée que l'avenir, un avenir prochain, ne saurait lui échapper en décembre 1878 et en novembre 1880 elle sera patiente, longanime même s'il le faut.

Il y a six ans, en 1871, les impérialistes considéraient, très sérieusement et très sincèrement, le triomphe de l'appel au peuple comme si prochain et si certain, qu'ils offraient déjà au choix, les portefeuilles de ministres. Quand on leur objectait la durée de la République, ils haussaient les épaules et souriaient insolemment.

A cette époque, qui avait raison? Était-ce ceux qui prétendaient que la République ne durerait pas, ne pouvait pas durer?

Était-ce ceux qui soutenaient qu'elle durerait parce qu'aucun parti ne serait assez fort pour l'empêcher d'être maintenue?

Elle s'est maintenue; elle a résisté aux épreuves les plus diverses.

### Moniteur Universel.

Un journal, qui s'est fait radical pour faire croire qu'il est devenu républicain, demande que toute notre représentation diplomatique à l'étranger soit renouvelée de fond en comble, comme vient de l'être notre administration préfectorale. A quoi bon, dit-il, laisser aux postes qu'ils occupent des ambassadeurs, des chargés d'affaires, sous prétexte qu'ils connaissent les pays où ils résident et qu'ils y sont connus honorablement, sous prétexte qu'ils se sont mis par une longue pratique au courant des questions qu'ils ont à traiter, des intérêts qu'ils ont à débattre? Il n'y a désormais, au dehors comme au dedans, qu'une question : c'est la question républicaine, qu'un intérêt : l'intérêt du parti républicain; et voilà pourquoi la première condition, la seule condition pour devenir notre mandataire et notre représentant à l'étranger, c'est d'être bon républicain.

On avait cru jusqu'ici que la diplomatie était une science à part qu'il fallait étudier et apprendre comme les autres sciences, que la carrière diplomatique était une profession comme la magistrature et l'armée, qu'on y acquérait des droits en même temps qu'on y gagnait de l'expérience et qu'on y développait par la pratique ses capacités. Erreur, nous avons changé tout cela. Quand on est républicain, on a par cela même et sans avoir besoin d'apprentissage toutes les capacités et par cela même tous les droits. Du temps de Molière, c'étaient les gentilshommes qui prétendaient savoir jouer du violon, sans avoir jamais appris; aujourd'hui, ce sont les démocrates.

Qu'ils aient à régler de graves affaires de droit international, qu'ils aient à conduire des négociations difficiles, à discuter des stipulations délicates et des traités, ils trouveront toujours des lumières suffisantes dans leur attachement aux vrais principes républicains; et, dans les cas les plus embarrassants, ils auront toujours une réponse toute prête : ce sera de crier : Vive la République! « il n'est point besoin de tant de finesse » pour représenter dignement au dehors le gouvernement républicain, c'est notre confrère qui l'assure, et il a probablement ses raisons pour cela; il paraît même, toujours selon lui, que les gouvernements étrangers aiment mieux que nos diplomates n'en sachent pas trop long et bornent toute leur érudition politique à la *Déclaration des droits de l'homme* et au *Contrat social*. Les gouvernements étrangers, et en particulier ceux qui passent pour avoir des intérêts fort différents de ceux de la France, désirent que nous remettions le soin de nos affaires à des hommes dont le républicanisme fait toute la science; et nous ne saurions, en vérité, leur refuser cette satisfaction.

Oui, c'est là, en effet, la préoccupation patriotique du journal auquel nous répondons : consulter avant tout les inclinations de nos voisins, de nos adversaires, si nous en avons encore, et prendre pour l'unique règle de nos actions leurs moindres vœux secrets ou déclarés. Dès lors, en effet, il n'est point nécessaire que nos diplomates soient bien instruits ou bien habiles. Et, puisque au lieu d'avoir à défendre nos intérêts, les intérêts de la France contre les intérêts bien souvent opposés des puissances auprès desquelles ils sont accrédités, ils n'ont d'autre mission, — c'est toujours notre confrère qui le dit, — que d'offrir aux étrangers « l'image exacte de notre situation inférieure », que de renseigner les autres nations et les gouvernements sur ce que nous sommes devenus, de montrer, en un mot, que nous sommes en République, — leur premier titre à de pareilles fonctions, c'est d'être de purs républicains.

Ce n'est pas là une condition trop difficile à remplir, et nous comprenons maintenant pourquoi ce journal est si peu embarrassé pour trouver des successeurs aux ambassadeurs que nous avons entretenus jusqu'ici à Berlin, à Vienne, à Londres et ailleurs. Les hommes capables de faire voir aux nations étrangères ce que c'est qu'un bon républicain sont nombreux dans le parti; et si nos chancelleries n'en fournissent pas de tels, on n'a qu'à aller chercher sur les bancs de la majorité; l'étranger saura bientôt si les nouvelles manières valent ou non les anciennes.

## INFORMATIONS

Voici, d'après le *Siècle*, le texte complet de l'allocation que M. le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets qui venaient prendre ses instructions :

« Votre œuvre n'est point une œuvre de combat, mais une œuvre de réparation. La République est le gouvernement légal du pays; tout ce qui a été fait contre elle est illégal. Vous devez vous présenter dans vos départements respectifs comme les défenseurs de la justice; vous serez à la fois fermes et



modérés.

Beaucoup d'entre vous ont été révoqués par le gouvernement du 16 mai. Aujourd'hui toutes choses sont remises à leur place; votre rétablissement est considéré par l'opinion publique comme le prologue d'une réparation de toutes les injustices commises. Nous désirons qu'il en soit ainsi et que pleine satisfaction soit donnée aux vœux de la nation, si nettement exprimés par le scrutin du 14 octobre.

Sous peu de jours, nous vous enverrons de bons sous-préfets, des sous-préfets sincèrement républicains, qui vous aideront à rétablir partout le règne de l'ordre et de la liberté. Vos prédécesseurs ont entravé la distribution et le colportage des journaux vous veillerez à ce que, conformément aux lois existantes, la presse soit délivrée de ces entraves. On a révoqué les maires; vous rétablirez dans leurs fonctions tous ceux d'entre eux qui ne doivent leur révocation qu'à leur attachement aux idées républicaines.

Votre devoir est d'examiner sérieusement, avec maturité, tout ce qu'on a fait depuis le 16 mai, de réparer les dommages matériels, de rouvrir les cafés, les auberges fermés pour cause politique, d'être, en un mot, les représentants de la vraie République, de la République juste, aimable, réparatrice. Il est nécessaire, il est équitable que la France républicaine, si patiente, si persévérante dans sa volonté souveraine, recueille enfin le double fruit de ses efforts: le travail et la liberté.

On lit dans le *Figaro*:

« Don Carlos, sur les instances de quelques amis qui savent ce qui se passe dans les conseils du gouvernement français, doit quitter Paris dès demain, sans que son itinéraire de voyage soit positivement fixé.

Ce départ lui aurait été suggéré pour plusieurs motifs de haute convenance, auxquels sa récente entrevue avec la reine Isabelle n'est certainement pas restée étrangère. Cette rencontre ne change rien du reste aux rapports précédemment existant entre don Carlos et le roi d'Espagne.

« Ajoutons que pour satisfaire équitablement à cette loi du balancier qui régit toutes les politiques, plusieurs notabilités du parti radical espagnol ont en même temps reçu le conseil de s'absenter de Paris. »

La *Défense* croit savoir de son côté que don Carlos aurait été prié de quitter la France par ordre du ministre de l'intérieur.

« L'Union » ne parle ni de l'entrevue de don Carlos avec la reine Isabelle, ni de l'expulsion du prétendant.

On écrit de Paris à la *Correspondencia de España*, que les dissentiments entre don Carlos et sa femme ont augmenté au point que les deux époux ne se voient plus et que le comte de Chambord a refusé de recevoir don Carlos. En outre, l'archiduc et l'archiduchesse d'Autriche ne lui ont pas rendu une visite qu'il leur avait faite dernièrement.

La plupart des conseils généraux ont terminé leur session. La fin de l'année est si proche qu'on en est réduit presque partout à faire seulement le nécessaire c'est-à-dire à opérer le répartition de l'impôt; à voter le budget départemental, à régler les comptes, et à délibérer sur les affaires qui ont un caractère spécial d'urgence. Le reste est nécessairement ajourné à la session d'avril.

On lit dans la *République*:

Des faits graves se sont passés à Limoges dans la soirée du 13: — le colonel du 14<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Limoges, avait communiqué à ses officiers des ordres de telle nature, que l'un d'entre eux, officier supérieur, les considérant comme des ordres précurseurs d'un coup d'Etat, avait déclaré qu'il se refusait à les exécuter. Cet officier avait été immédiatement arrêté.

Ces faits sont exacts, et cet officier est M. le major Labordère.

Averti par la municipalité de Limoges de ce qui s'était passé dans la soirée du 13, M. Georges Perin, député de Limoges, se rendit auprès de M. le ministre de la guerre, avec lequel il eut plusieurs entretiens. M. le ministre de la guerre déclara qu'une enquête serait faite. Cette enquête a eu lieu en effet, mais nous croyons savoir que M. le major Labordère n'y a point été appelé.

Cette grave affaire, dont l'opinion publique s'est vivement émue, vient de recevoir une solution. Le 14<sup>e</sup> de ligne appartient à la 45<sup>e</sup> brigade d'infanterie, sous les ordres de M. le général Bressolles et au 12<sup>e</sup> corps d'armée, commandé par M. le général de division de Lartigue. M. le général Bressolles, qui a donné les ordres du 13, est mis en disponibilité, et, comme on l'a déjà appris par le *Journal*

officiel, M. le major Labordère est mis en non activité, par retrait d'emploi.

Le tribunal correctionnel de la Seine vient de condamner le nommé Laperdrix, employé de commerce, à un mois de prison pour cris séditieux.

Le prévenu a été arrêté le 13 novembre dernier, boulevard du Palais, criant: « Vive l'empereur! Vive Napoléon IV! »

Laperdrix était en état d'ivresse au moment de son arrestation. De plus, cet honorable bonapartiste a déjà été condamné cinq fois pour abus de confiance, vol, outrage à la pudeur, etc.

Le nommé Durand, entrepreneur de pavage, est un honorable bonapartiste qui a comparu devant le tribunal correctionnel de Pont-l'Évêque, pour avoir proféré, le jour des élections législatives, le cri séditieux de: Vive Napoléon IV! Dès le matin du 14 octobre, il voulait commander en maire dans le bureau électoral, insultant le maire et l'adjoint et voulant voter quoique non inscrit sur la liste. Sur le refus des magistrats municipaux de le laisser voter, il invoqua ses relations et déclara à M. le maire « qu'il allait lui faire son affaire à la sous-préfecture ».

Durand a déjà été condamné cinq fois, dont trois fois pour vols. Sur son appel, la cour de Caen a confirmé la peine de quatre mois de prison prononcée par les premiers juges.

## ORIENT

La médiation n'ayant pas même été tentée, les amis de la paix recommencent à parler de négociations directes entre la Porte et la Russie. A Vienne, on n'est pas sans espérer la conclusion d'un armistice, qui serait un acheminement vers la paix. Damat-Pacha serait à Andrinople et le général Ignatief à Bucharest, attendant l'un et l'autre le moment où ils pourront se réunir pour régler les conditions d'un armistice. Mais la demande doit venir de la Turquie, soit directement, soit par intermédiaire, et cette demande n'est pas encore faite.

A Constantinople, le parti de la paix avait, paraît-il, gagné du terrain depuis quelque temps, et c'est pour cela qu'on s'attendait à une demande d'armistice. Mais la convocation en janvier du Parlement anglais, les indications plus ou moins exactes des feuilles ministérielles sur les projets de lord Beaconsfield, et la sensation qu'a produite en Europe cette convocation, auraient inspiré à Constantinople des espérances qui ont fortifié le parti belliqueux et fait ajourner l'armistice.

Si ce dernier renseignement est exact, comme il semble l'être, la Porte ne demanderait d'armistice qu'après s'être désabusée sur le concours qu'elle aurait espéré obtenir de l'Angleterre. L'armistice une fois demandé, il faudra en régler les conditions, et l'on s'attend à ce que la Russie en pose de très-dures. On a dit et répété qu'elle exigerait l'évacuation de Varna, ce qui serait un grand sacrifice, car chacune de ces forteresses exigerait un siège, et les Turcs sont opiniâtres dans la défense. Il est peu probable que la Porte achète aussi cher un simple armistice. Si elle acceptait de pareilles conditions, on devrait supposer qu'en même temps que l'armistice, les préliminaires de paix auraient été réglés entre les deux puissances, et que la Porte est résolue à la cession définitive des places qu'elle évacuerait pour obtenir l'armistice.

## CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

A cause du 1<sup>er</sup> Janvier, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi prochain.

Le Préfet du Lot recevra MM. les Fonctionnaires, le 31 décembre, de midi à 2 heures.

La nomination de M. J. Caviolle aux fonctions

de Secrétaire général de la préfecture du Lot, a produit la plus favorable impression parmi tous les hommes qui ne séparent pas les idées de liberté et de progrès des idées d'ordre et de modération. M. Caviolle, en sa qualité d'ancien conseiller de préfecture, et aussi comme président de la *Société agricole et industrielle du Lot*, a acquis les meilleurs titres à l'estime et à la confiance de ses concitoyens.

## ACADÉMIE DE TOULOUSE.

### Lycée de Cahors.

CLASSES.	FACULTÉS.	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>
Math. élément.	Géographie.	Pascalie;	Desbans.
Math. préparat.	Nar. franç.	Barbier;	Bousquet.
Philosophie.	Histoire.	Bort;	Gondal.
Rhétorique.	Récitation.	Valat;	Combarieu.
Seconde.	id.	Delpech;	André.
Troisième.	id.	Rosignol;	Gayet.
Quatrième.	id.	Cuxac;	Castagné.
Cinquième.	id.	Bramel;	Bénech.
Sixième.	id.	Lagasque;	Gaston.
Septième.	id.	Gaston;	Lasselves.
Huitième.	id.	Vienssens;	Denons.
COURS SPÉCIAUX.			
2 <sup>e</sup> année.	id.	Dajean;	Lacrouz.
Année prép.	id.	Schl;	Sales.
CLASSE PRIMAIRE.			
1 <sup>re</sup> division.	Calcul.	Bénech;	Crudy.
2 <sup>e</sup> division.	id.	Gratacap;	Sécol, F.
3 <sup>e</sup> division.	id.	Palame, C.	Bécays.
4 <sup>e</sup> division.	id.	Palame, G.	Mignot.
Le censeur des Études, T. DURAND.			

### Le phylloxera.

Un savant, M. Duclaux, a adressé à l'Académie une note sur l'extension du phylloxera en France pendant l'année 1877.

L'insecte, favorisé dans le Beaujolais par un hiver assez doux pour qu'on ait pu trouver au 20 janvier 1877 des femelles en train de pondre, a pris une large extension vers le nord. Non-seulement la région comprise entre Villefranche et Lyon a été atteinte; mais la tache qui existait l'année dernière à Villié-Morgon s'est étendue sur toute la contrée environnante. De nombreux coteaux du Beaujolais, Villié, Regnie, Fleurie, Saint-Lager, Emeringe, Chiroubles, montrent le phylloxera en divers points. La tache de Mancey s'est agrandie et a gagné Dulphey et Royer.

La rive droite du Rhône est donc atteinte jusqu'aux environs de Mâcon. Quant à la rive gauche, on a trouvé l'insecte à Meillonnes, Corsial, Jasseron et Drom, dans le département de l'Ain, qui jusqu'ici n'avait présenté aucune trace de phylloxera.

Si du nord on passe à l'est, on voit que l'envahissement de l'Isère continue. Le mal y est grand le long du Rhône, et diminue d'intensité à mesure qu'on s'éloigne du fleuve. La vallée de la Boire est atteinte à Bourgoin, Cessieu et Crémieu. Dans celle de l'Isère, le mal progresse assez lentement dans les points où il s'était déjà déclaré, et il s'est implanté cette année à Tollins et à la Buisse, entre Voiron et Voreppe. Il est là à l'entrée du Grésivaudan.

Dans les Hautes-Alpes, la vallée du Buech est complètement envahie, sur la rive droite et la rive gauche, depuis Aspres jusqu'à Ribiers. Le massif du mont Ventoux, qui avait formé jusqu'ici une barrière puissante contre l'envahissement de l'insecte, est maintenant tourné; et il est désormais inutile de le laisser en blanc sur les cartes d'invasion. De la vallée du Buech, le phylloxera a atteint Gap par les communes de Vernes, Montmaur et Laroche. La vallée de la Durance n'est pas mieux traitée: elle est prise depuis Tallard. Dans celle de la Bèone, le mal remonte jusqu'au-dessus de Digne. Dans toute cette région, la maladie a atteint presque l'extrême limite de la vigne, et elle n'a plus devant elle que le massif des Alpes.

Dans le Sud on voit que, sur les trois arrondissements du Var, deux sont complètement envahis et détruits aux trois quarts: ce sont ceux de Toulon et de Brignolles. Dans celui de Draguignan, il n'y a d'exemples que dix communes, celles de Bagnol-les-Adrets, Montauroux, Saint-Paul, Tanneron, Callian, Clavières, Callal, Bergemont, Seillans et Château-Double. Quand aux autres, il en est plusieurs qui

n'étaient pas envahies l'an dernier et qui sont atteintes cette année par divers points, tels sont le Muy, le Pojet de Fréjus et Saint-Raphaël.

Dans les Alpes-Maritimes, le mal a gagné en intensité et en étendue dans les communes de Cagnes et de Cannes, où il avait apparu l'an dernier. Il a eu une marche plus lente aux environs de Nice, où l'on n'a pas constaté de point d'attaque nouveau.

Si l'on suit le contour ouest de la tache, on voit que la maladie est venue se heurter contre la chaîne des Cévennes qui, sur toute la longueur du département de l'Ardèche, sert de rempart aux rares vignobles de la Haute-Loire. Mais ce rempart a cessé d'être suffisant cette année pour protéger l'Aveyron contre le large foyer d'invasion du Gard; et le vent d'ouest, si violent dans la vallée de la Dourbie, y a apporté l'insecte. Une série de points d'attaque existent tout le long de cette vallée, depuis l'extrême limite des vignes jusqu'à Nant. Une autre tache a paru à Saint-Sulpice, dans la vallée du Trévezet, sur la limite même du Gard.

La Lozère offre aussi, comme l'Aveyron, deux petites taches dans la partie supérieure du cours du Tarn, en face du Gard, et au pied du massif montagneux qui sépare les deux départements.

Enfin, en ce qui concerne l'Hérault, on doit considérer comme perdus, ou peu s'en faut, tous les vignobles situés dans la moitié orientale du département, suivant une ligne qui longerait la rive gauche de la Leigne et celle de l'Hérault.

Un colon algérien, originaire de Tarn-et-Garonne, M. David Tailhade, ainsi que sa femme et sa fille, viennent d'être victimes d'un crime horrible; voici ce que rapporte le *Courrier de Tlemcem* sur cet assassinat:

« Dans la nuit du 11 au 12 décembre, vers deux heures du matin, les habitants du village de Mansourah, éveillés par les cris: à l'assassin! au secours! poussés dans la grande allée au centre du village, accouraient en armes, mais trop tard, et trouvaient à terre, dans la cuisine, M. David Tailhade, à genoux, le corps penché en arrière et la gorge coupée; la mort a dû être instantanée. Puis, dans la chambre à coucher, sur le lit, la mère et la fille, une demoiselle de vingt ans, baignées dans le sang; à côté, dans le même lit, deux petits enfants d'un an et demi et de cinq ans que le meurtrier n'avait pas encore frappés; enfin, dans la même chambre, le jeune Tailhade, âgé de quatorze ans, qui, en se précipitant sur l'assassin, l'avait empêché d'achever sa tâche.

Voici ce qui s'était passé:

« Plusieurs Arabes, trois, croit-on, étaient venus par le jardin entouré seulement d'une haie; l'un d'eux, avait ouvert la fenêtre de la cuisine, était entré et avait égorgé dans son sommeil, M. David, couché par terre sur un matelas au bas de cette fenêtre; il avait ensuite allumé la lampe et pris du linge, des effets d'habillement, des couverts en Ruoltz et 53 fr. qui se trouvaient dans le tiroir du comptoir, puis il avait bu une bouteille d'absinthe pure et s'était dirigé vers la chambre à coucher.

« Personne n'a été témoin de cette première partie du crime. Une bouteille d'absinthe bu par un seul homme semble assez peu croyable; les divers objets volés, qu'il n'a pu emporter dans la rapidité de sa fuite, font supposer que cet Arabe n'a pas dû pénétrer seul dans la maison.

« Il se dirige donc vers la chambre à coucher et ouvre la porte; sur son passage se trouve la fille aînée, couchée par terre sur un matelas; elle se lève et se jette sur le lit occupé par sa mère, sa plus jeune sœur et son plus jeune frère. L'assassin pose la lampe sur la table, sans voir le jeune Tailhade, qui est couché dessous, sur un matelas, et se précipite sur les deux femmes, qu'il frappe de son long couteau.

« La jeune fille reçoit le premier coup qui lui traverse la jambe et coupe une artère; la mère en reçoit trois sur les épaules et les reins. C'est alors que le jeune homme, éveillé par le bruit et les cris, s'élance sur l'assassin qui lui tourne le dos, et le renverse d'un coup de chaise sur la tête. L'Arabe, surpris, se re-



lève et s'enfuit en lançant des menaces et des imprécations.

On se demande avec étonnement pourquoi l'assassin est allé chercher d'autres victimes, au lieu de se retirer après le vol. Là est l'étrangeté du crime : les Arabes en seraient-ils arrivés au point de tuer sans profit, simplement pour détruire et intimider ?

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 29 décembre.

Naissances.

- Périé, Jules, (Naturel) rue Nationale.
- Vialard, Euphrasie, rue Mascoutou.
- Réhié, Louis, Boulevard Sud.
- Vincens, Pierre, Lamarchande.
- Balmes, Eugène, rue Saint-James.
- Lascol, George, rue de L'université.
- Morlens, Jean, à Cabazac.
- Martin, Jeanne, quai Ségur.
- Couderc, Auguste, rue du Pal.

Décès.

- Carriol, Antoinette, 49 ans, rue Valentré.
- Cagnac, Gabriel, 35 ans, rue Donzelle.
- Vincent, Marguerite, 72 ans, rue Roty.
- Renaud, Jeanne, 66 ans, rue Cheval Blanc.
- Girma, Louise, 61 ans, à Lamarchande.
- Vialole, Marie, 73 ans, rue Pellégry.

Pour la chronique locale : A. Layton.

BULLETIN VINICOLE

Le *Moniteur vinicole* dit qu'on lui écrit de plusieurs points : « On attend une reprise sérieuse des affaires, dont tout le monde a si grand désir et si grand besoin. »

Ces quelques mots caractérisent très-bien la situation du moment, qui est encore l'attente, mais l'attente déjà animée, qui précède l'action générale. On signale dès à présent, dans le Midi, dans le Bordelais et les Charentes, quelques engagements partiels de bon augure ; partout les prix sont fermement tenus par la production.

Il serait bien souhaitable, pour que rien ne vint retener l'essor des transactions, que le ministre compétent fit connaître au plus tôt le rendement officiel de la récolte en vins de 1877.

Il n'est pas moins désirable, que le gouvernement obtienne, le plus tôt possible, soit du Parlement français, soit des Parlements d'Italie et d'Espagne, la double ratification des traités de commerce récemment signés.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*Paul et Virginie*, par Bernardin de Saint-Pierre, préface de Jules Claretie, eaux-fortes de Fr. Régamey. Paris, A. Quantin, in-8°.

La popularité de cette idylle coloniale, dit la *République française*, ne paraît pas près de s'affaiblir.

Elle tente tour à tour les éditeurs, tous les auteurs de préfaces et tous les dessinateurs d'illustrations. Il ne se passe guère d'année qu'on ne la voie revenir sous une nouvelle parure. Il serait puéril de prendre texte de chaque édition pour s'étendre sur l'œuvre elle-même. Celle-ci forme le premier volume d'une collection nouvelle entreprise par M. Quantin, l'habile successeur de l'imprimeur Claye. En vingt volumes élégants, pour lesquels il met en œuvre toutes les ressources de son art, M. Quantin se propose de réunir les chefs-d'œuvre du roman français. Le texte, imprimé, comme la mode le veut impérieusement, en caractères ronds dits elzéviens, est encadré de rouge et tiré avec soin sur un papier légèrement bisitré. Une couverture glacée, de nuance tendre, annonce, dès l'abord, la coquetterie du contenu. Un beau portrait de Bernardin de St-Pierre, deux eaux-fortes en médaillon encadrées d'accessoires appropriés et dues à la pointe déjà exercée de M. Frédéric Régamey achèvent de mettre l'ensemble au goût du jour. Aucune collection n'aurait mieux mérité d'être « dédiée aux dames, » comme c'était la mode au commencement du siècle.

*Paul et Virginie* n'est pas de ces ouvrages qui demandent à l'érudition des secours extraordinaires. M. Jules Claretie l'a fait précéder d'une étude brillante et attachante. A la fin du volume les variantes ont été réunies et on a dressé une bibliographie des principales éditions et traductions du roman. Il est peut-être fâcheux qu'on n'ait pas eu l'idée d'ajouter la liste des arrangements qui ont été faits pour la scène. Le succès de l'Opéra de M. V. Massé eût donné à ce petit supplément un attrait nouveau.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce publiée dans ce numéro, relative aux NOUVELLES PRIMES offertes par l'*Univers Illustré*. Les deux Primes gratuites forment de ravissants cadeaux d'étranges et ne peuvent manquer d'avoir un grand succès. Ce sont des éditions de luxe, élégamment reliées avec fers spéciaux et tranches dorées.

Les gravures, exécutées par des artistes en renom, ajoutent un nouvel attrait à ces volumes. Quant aux primes avec supplément de prix, il suffit de les mentionner pour en faire comprendre la valeur exceptionnelle. Les *Oeuvres illustrées de Balzac*, contenant 1,000 gravures, représentant la matière de cinquante volumes ordinaires.

Les *Oeuvres illustrées de Georges Sand*, consistant en 9 volumes, grand in-4°, enrichis de 680 gravures, d'après Tony Johannot et Maurice Sand. — On remarquera que, par suite d'une combinaison avantageuse, les personnes qui s'adresseront à l'*Univers Illustré* pourront, si elles le désirent, se procurer à la fois les œuvres des deux illustres romanciers.

Le numéro de cette semaine de l'*Univers illustré* contient une superbe planche en double format intitulée : *La Prière avant la bataille*, de Benjamin Constant.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Versailles, 28 décembre, soir.

Le *Journal officiel* a publié ce matin le décret relatif à la mise en disponibilité du général Bressolles. Les faits qui ont donné lieu aux mesures rigoureuses prises par le ministre de la guerre à l'égard de deux officiers supérieurs, continuent à préoccuper vivement les cercles politiques. On a raconté diversement ce que l'on est convenu d'appeler l'*incident de Limoges*, mais on l'a fait le plus souvent d'une manière inexacte en tout ou en partie. J'ai

recueilli, au sujet de cette affaire regrettable, quelques renseignements qui sont de nature à vous intéresser et que je vous transmets sans autre préambule.

Le général Bressolles, en prévision de certaines éventualités, avait réuni un certain nombre d'officiers connus pour partager certaines opinions qui n'ont rien de commun avec les idées républicaines. Dans l'intimité, le général Bressolles tâta (passez-moi le mot) son auditoire au sujet des éventualités d'un coup de force. C'est à ce moment que le commandant Labordère, qui, quoique n'ayant pas été invité, se trouvait à la réunion, protesta vivement contre son chef et discuta les ordres dont celui-ci parlait.

D'après le *Bien public* le commandant Labordère aurait dit textuellement. « Mon colonel, je vous déclare loyalement, que s'il s'agit de toucher à la Constitution, je ne marcherai pas. Je ne veux pas me rendre coupable d'une entreprise que je considère comme criminelle. »

Le commandant Labordère ayant manqué à la discipline qui commande l'obéissance aveugle, a été destitué. Le général Bressolles ayant mêlé l'armée à la politique, a été mis en disponibilité.

Cette question a donné l'éveil au parti républicain. Dans les cercles politiques de cette dernière opinion, on se préoccupe de tous les faits relatifs à cet incident, et de tous les autres faits qui ont pu se produire à la même époque. On parle dès aujourd'hui d'une interpellation qui serait portée à la tribune, à la rentrée de la Chambre, par M. Gambetta lui-même. Des pièces très graves, dit-on, seraient lues à la tribune et donneraient lieu à un débat très vif.

Le ministre de la guerre avait eu un instant l'intention de publier une note officielle destinée à rassurer l'opinion publique au sujet de ces incidents politico-militaires. Mais, au dernier moment, on a renoncé à cette explication et l'on s'est contenté d'insérer simplement les décrets de mise en disponibilité du commandant Labordère et du général Bressolles.

Il y a eu ce matin conseil des ministres à la Place Vendôme sous la présidence de M. Dufaure.

La commission du budget s'est réunie ce matin à dix heures sous la présidence de M. Goichard. Aucune résolution importante n'a été prise.

On parle de la retraite de M. de Plœuc, sous-gouverneur de la Banque de France.

Le *Journal officiel* a publié ce matin le premier mouvement concernant les juges de paix. Des renseignements particuliers me permettent de penser que le travail sur le rema-

niement des parquets serait publié seulement lorsque le mouvement sur les juges de paix serait entièrement terminé.

M. Krantz a expédié ce matin aux préfets et aux présidents des comités de province, son rapport semestriel sur les travaux de l'Exposition. Ce rapport constate que les travaux sont très-avancés.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 29 décembre 1 h. soir.

On annonce officiellement de Londres que le Sultan a sollicité l'Angleterre de faire des démarches auprès de l'empereur de Russie, en vue d'amener des négociations pour la paix. L'Angleterre a accepté. Tous les journaux de Londres de ce matin, examinent les conséquences de cette grave résolution.

Bourse de Paris.

Cours du 29 décembre.

Rente 3 p. %/..... 72.25  
— 4 1/2 p. %/..... 102.00  
— 5 p. %/..... 108.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 28 déc.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.110 »	3.092 »
Crédit foncier.....	635 »	640 »
Orléans-Actions.....	1.077 50	1.080 »
Orléans-Obligations.....	346 »	341 50
Suez.....	750 »	742 50
Italien 5 %/.....	73 37	73 »

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M<sup>me</sup> Nelly LIEUTEB

Paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M<sup>me</sup> Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

PRIX : 10 francs pour toute la France.

On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

FUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

29 décembre 1877. (85)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

EPILOGUE

Tout à coup, et avant qu'il eût le temps de se rapprocher de ses marins, un homme qui se tenait collé contre une borne de bronze marcha vivement à lui et lui frappa vivement sur l'épaule.

Davidson se retourna effaré.  
— Qui va là ? cria-t-il d'une voix de stentor.

- Chut ! fit l'apparition.
- Que voulez-vous ?
- Ne me reconnaissez-vous pas ?
- Qui êtes-vous ?

L'inconnu s'approcha : c'était Pascal. Davidson poussa une exclamation.  
— Ah ! ah ! nous sommes prêts.

Reproduction interdite.

- Je pars demain.
- Je le sais.
- Et si vous tardez.

Pascal jeta autour de lui un regard inquiet et soupçonneux.

— Demain, dit-il à voix basse et rapide, vers quatre heures du matin, la rade sera déserte ; une petite barque se détachera d'une petite anse près de Lannion, et fera force rame vers votre navire. Il y aura dans cette barque les deux passagers que vous devez transporter à New-York.

- Hum ! tout cela me semble bien louche, dit Davidson.
- Hésiteriez-vous ?
- Dame !

Pascal tira de sa poche un portefeuille et le tendit au capitaine.

— Je vous apportais cependant le complément des dix mille francs dit l'Auvergnat.

- Ah ! diable, fit le capitaine en s'emparant du portefeuille.
- Renoncerez-vous à nos conventions ?

- Bah !... puisque c'est dit...
- Alors vous neus attendrez demain ?
- Demain soit !
- A quatre heures ?
- A quatre heures.

Pascal s'éloigna, tandis que Davidson muoi du portefeuille, gagnait rapidement son canot.

Un instant après, il sortait du port de

Brest et se dirigeait vers son navire.

Ce colloque l'avait un peu dégrisé ; quelques pâles rayons de lune éclairaient la rade ; Davidson, un peu soucieux, regardait à droite et à gauche comme un homme qui n'a pas la conscience bien tranquille.

Décidément, cette affaire commençait à lui sembler extraordinaire.

Il avait entendu parler du forçat évadé du bagne, et malgré tout ce qu'il pouvait se dire à ce sujet, il n'arrivait pas à se convaincre qu'il n'eût pas affaire à quelque criminel empressé de se soustraire à la justice.

Pendant qu'il réfléchissait de la sorte, Davidson remarqua avec un certain étonnement que depuis quelques minutes une barque suivait la sienne.

Elle s'était détachée du quai au moment où il franchissait les dernières passes du port, et depuis, elle semblait mettre une singulière obstination à suivre son sillage.

Le capitaine ordonna à ses hommes de doubler la vitesse.

La barque qui le suivait imita ce mouvement et comme le trois-mâts de Davidson n'était pas fort éloigné, les deux canots l'accostèrent presque en même temps.

Décidément, c'était bien à lui que l'on en voulait, et Davidson prit aussitôt résolument son parti.

Il se leva, invita le patron de la mystérieuse barque à le suivre, et ils montèrent

sur le pont.

Quelques secondes après, ils se trouvaient tous les deux dans la cabine du capitaine.

L'homme qui avait suivi Davidson était grand, sec et maigre ; il avait deux petits yeux gris dont le capitaine sentit les regards pénétrer jusqu'à sa conscience.

— Vous êtes le capitaine Davidson ? dit-il presque aussitôt.

- Moi-même, Davidson.
- Ce trois-mâts vous appartient !
- Oui, monsieur.
- Et vous devez partir demain ?
- Demain, à la marée.

Il y eut une pause.  
— C'est bien ce que l'on m'avait dit, poursuivit l'inconnu, et tous les renseignements concordent ; veuillez continuer vos réponses, je vous prie.

Davidson redressa le front.

Il y avait dans le ton dont ces paroles étaient dites une certaine inflexion sèche et brève, qui frisait de bien près le commandement, et dont le marin se sentit froissé.

— Pardon, dit-il d'une voix brusque, mais il me semble qu'avant de continuer cette conversation, il conviendrait.

- Quoi donc ? fit l'inconnu.
- Je désirerais savoir qui vous êtes, et de quel droit vous venez ici m'interroger.

Davidson n'avait pas achevé que son

interlocuteur tira de sa poche un parchemin qu'il lui présentait, sans prononcer une seule parole.

Le capitaine y eut à peine jeté les yeux qu'il s'inclina et pâlit légèrement.

— Cela vous suffit-il ? demanda l'inconnu.

- Parfaitement.
- Et vous êtes disposé à répondre ?
- Je vous écoute.

Il y eut encore un silence. L'interlocuteur de Davidson s'était assis ; il paraissait réfléchir.

— Monsieur, lui dit-il enfin du même ton bref qui lui était familier, un homme est allé récemment vous trouver, et vous a proposé de le prendre à votre bord pour le transporter à New-York.

— C'est vrai, répondit Davidson.

— Après quelques hésitations de votre part, vous avez fini par accepter les propositions de cet homme, de sorte qu'au lieu de trois passagers, c'est cinq que vous devez emmener en Amérique.

— En effet.

— Cette manière de procéder n'est pas régulière, je suppose.

- Mais...
- J'ignore quel prix ces nouveaux passagers vous ont offert ?
- Ils m'ont remis une somme de dix mille francs.

(A suivre.)



Les 66 albums Stahl qui composent la *Bibliothèque de la célèbre Mademoiselle Lili et de son cousin Lucien*, illustrés par Froelich, Detaille, Froment, Gri-set, Schuler, Lambert, Fath Cham, Marie, ont cet heureux privilège que les parents les disputent aux enfants.

Jamais l'enfance et les grand'mamans n'ont été à pareille fête, jamais les scènes de la vie qui com-mence, qui bégaye, qui enfin se met à parler, à marcher, à rire, à aimer à penser, n'ont été saisies avec une aussi étonnante vérité. C'est une mer-veille, une véritable création que cette précieuse et incomparable collection de bijoux charmants. Nous annonçons aujourd'hui ces aimables classiques de la première enfance à nos lecteurs. Les albums Stahl de la librairie Hetzel ont une célébrité sans égale partout où l'on aime l'enfance ; c'est-à-dire qu'ils sont traduits, imités, reproduits ou contrefaits dans toutes les langues de l'Europe devenue, grâce à la librairie Hetzel, notre tributaire sur ce point.

Citons seulement les noms des huit nouveaux-nés de 1877 : *Les Petites sœurs et Petites mamans, Mademoiselle Lili aux eaux*, par Froelich, — *Chiens et Chats*, tableaux d'Eugène Lambert, — *La Petite devineresse*, par Froment, *Mon Petit frère*, par Val-lon.

*M. de la Palisse et Nous n'irons plus au bois*, — albums en couleurs par Fzcelich, — et *M. de Crac*, par Geoffroy.

**Crédit foncier de France**

Prêts réalisés en numéraire.

Le Crédit Foncier fait, en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables ne 60 ans, moyennant une annuité, com-prenant l'amortissement de 5 fr. 87 c. 0/0 pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 0/0 pour les propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 0/0, acceptées au pair, quel'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Cré-dit Foncier, à Paris, 19, rue Neuve des Ca-pucines.

**MERRAINS ETRANGERS**

B. GARRARD et FILS à Brieux, 68, cours St-Louis, 69, cours Bulgérie Stut-emberge, quai de à Cet ; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au produc-teur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

**Crédit Foncier de France**

Le 5 janvier prochain, deuxième tirage de lots des obligations foncières de 400 fr. 3 0/0, li-bérées de 60 fr.

1 lot de . . . . .	100,000 fr.
1 — de . . . . .	50,000
2 — de . . . . .	10,000
30 — de . . . . .	1,000

173 obligations seront, en outre, appelées, au remboursement au pair.

**PLANS DE VIGNE**

M. BATAILLE, ex-Notre, propriétaire des vignobles du chât. de Chambert (Grèzes, Floressas) tient à la disposition du public des plans de toute espèce, notamment d'Auxerrois-Mérand. On trouvera aussi dans ses vastes pépinières des barbus d'un an, également de toute espèce.

Prix, EMBALLÉS, REMIS EN GARE DE PUY-L'ÉVÊQUE : Les plans sans racines, les 1,010, 1<sup>er</sup> choix 5 fr.; 2<sup>e</sup> ch. 3 f. 50 Les barbus d'un an, id. id. 50 fr.; id. 35 f.

**ACHETEZ vos MONTRES**

70, Grande-Rue, à Besançon.

Chez **A. ROBERT**, Fab<sup>r</sup> Économie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseig<sup>t</sup> gratuits et fr<sup>co</sup>

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**Livret des Familles**

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

**MAGASIN DE NOUVEAUTÉS**

**M. PONTIÉ**

BOULEVARD SUD, A CAHORS

**AVIS IMPORTANT**

La Maison PONTIÉ, connue par son honorabilité depuis plus de 40 ans, n'a pas l'habitude de faire des annonces dans les journaux. Cependant ayant appris que le bruit courait qu'il allait céder son fond de commerce, M. Pontié a cru prudent de recourir à la voie des journaux pour démentir cette nouvelle, et informer sa nombreuse clientèle qu'il vient au contraire de donner plus d'extension à son commerce. A cet effet, il a augmenté ses achats de nouveautés en tout genre, et crée un rayon bien assorti de Toiles fil, coton, calicots ; Linge de table, Lingerie confectionnée pour dames, et Chemises pour hommes.

Spécialité de Corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et français ; Soieries noires et en couleurs pour robes, depuis 4 fr. le mètre et au-dessus ; Fourrures, Manchons et Boa, depuis 3 fr. et au-dessus ; Velours soie et anglais ; Fantaisies laines pour robes, depuis 40 cent. le mètre et au-dessus ; Confections en drap velour et en fourrures pour dames ; Tapis d'appartements en tout genres ; Etoffes pour meubles ; Couvertures laine et coton.

**Grand assortiment de Draperies pour Hommes**

On envoie des Echantillons, des Cartons de châles, et des Confections à condition, à toutes les personnes qui en font la demande.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Pour Monsieur Pontié,  
Le gérant de la Maison,  
Jacques FONTÈS.

**Pâtisserie, Confiserie**

**P. ROZIÈRES**

Boulevard Nord, maison Bourges, à côté de Rozières, coiffeur.

Entremets d'extra, petits fours surfinis, Fruits confits, Thés, Chocolat vanille.

Bonbons. — Liqueurs. — Vins fins,

Ouverture du Magasin : Samedi, 22 décembre.

**PÂTISSERIE, CONFISERIE**

**LUTZY**

13, Rue de la LIBERTÉ, à Cahors

Le Sieur LUTZY a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion du jour de l'An, on trouvera chez lui un grand Assortiment de Bonbons fins, Fruits Confits, Chocolat variés, Marrons glacés, grand choix de Cartonnages riches, Vins fins et Liqueurs, Glaces, Fromages glacés pour repas.

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES recommandent l'emploi SAVON ROYAL de THRIDACE de VIOLET pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau du visage et des mains.

FRANC en TIMBRES-POSTE pour SIX MOIS D'ESSAI

**JOURNAL RENTIERS** le meilleur des jour<sup>n</sup> financiers, 34, rue Provence, Paris, 6<sup>e</sup> année, paraît chaq. dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 L.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux condit<sup>n</sup> des Agents de change; avances sur titres. Administrat<sup>r</sup>: M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

**AVIS CONTOU**

BOULANGER

A CAHORS, RUE ST-JAMES  
A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des coques tous les Dimanches.

**SUBSISTANCES MILITAIRES**

Fournitures de Pain de Troupe à la ration à faire du 1<sup>er</sup> février 1878 au 31 décembre suivant.

Le 7 janvier 1878, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique du service des fournitures de Pain à faire du 1<sup>er</sup> février 1878, au 31 décembre suivant, aux hommes de toutes armes stationnées, campées, cantonnées, baraquées, bivouaquées ou de passage dans le département du Lot.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication dans les bureaux du Sous-Intendant militaire et à la Préfecture. Cahors, le 28 décembre 1877.

Le Sous Intendant militaire,  
A. BEULLARD.

**A VENDRE**

CHIEN DE CHASSE courant bien dressé, âgé de deux ans; de très bonne espèce, à de bonnes conditions.

S'adresser à M. Lagarde, Lucien, à Cènevières, par Limogne.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**M<sup>me</sup> LINON**

FLEURISTE  
Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.  
Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.  
Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

LE MONITEUR des VALEURS A LOTS  
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES  
Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS  
Siège social, 46, rue Laffitte, Paris.

1 FRANC Publie immédiatement et exactement par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.  
52 NUMÉROS — Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.  
On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte.  
Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

**Bottelage de Foins et Fourrages**

S'adresser au sieur SIVIOL PIERRE, domicilié à Puy-l'Évêque, qui se rendra dans toutes les communes où on voudra l'appeler, à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Les frais de poste pour commandes restent à sa charge.

**TEINTURERIE ET GARDERIE**

**CONTÉ**

PLACE ST-LAURENT, A CAHORS

Le S<sup>r</sup> CONTÉ a l'honneur de prévenir ses clients que les bruits répandus de la fermeture de son Usine sont faux et malveillants.

Rentré d'un long voyage, il reprend son travail avec son activité et son honorabilité bien connues.

TRAVAIL CONSCIENCIEUX ET PROMPTE LIVRAISON

**PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG**

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 40, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande.  
Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

**LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR**

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

**A PRAYSSAC (LOT)**

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabillo de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.